

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : Avis du Conseil Municipal - Enquête publique – Extension d'un site logistique LOGINVEST à Andrézieux Bouthéon**

Monsieur le Maire expose que la Direction Départementale de la Protection des Populations a informé la commune de la Fouillouse qu'une consultation du public sur la demande d'enregistrement au titre installations classées de la S.A.S LOGINVEST sise à ANDREZIEUX-BOUTHEON avait lieu du lundi 27 novembre 2023 au mardi 27 décembre 2023.

La société LOG INVEST prévoit un projet consistant en la construction d'une extension de son entrepôt logistique. Cette extension sera composée de 4 cellules d'environ 3 000 m<sup>2</sup> chacune dont deux seront situées à l'ouest du bâtiment existant et deux à l'est de celui-ci :

- L'extension n°1 (à l'ouest du bâtiment existant)  
Cette extension prendra place sur le parking VL actuel. Ce parking, d'une capacité de 77 places, sera déplacé au sud du bâtiment actuel sur une superficie de 1 344 m<sup>2</sup>.  
L'extension sera composée de deux cellules (cellules 1 et 2) de superficies respectives de 2 940,15 m<sup>2</sup> et de 2 948,75 m<sup>2</sup>.
- L'extension n°2 (à l'est du bâtiment existant)  
Cette extension remplacera l'auvent et nécessitera la consommation d'espaces verts.  
L'extension sera composée de deux cellules (cellules 3 et 4) de superficies respectives de 2 990,10 m<sup>2</sup> et de 2 866,75 m<sup>2</sup>.

Un bassin de compensation des eaux de ruissellement générées par la totalité des zones imperméabilisées du site (toiture, bâtiment existant, projet d'extension, zones de parking et de chargement, voiries) a été dimensionné (CF PJ 23 Notice hydraulique).

Ce bassin sera étanche et équipé d'une vanne. Ce bassin permettra de récolter également les eaux d'extinctions incendie dans le cas d'un sinistre (détails du calcul dans la chapitre III de la PJ 21 Etude de dangers).

Le volume de ce bassin est de 2 400 m<sup>3</sup>. Il sera mis en place au nord-ouest de l'entrepôt.  
L'exploitant envisage de stocker au sein de l'extension majoritairement des produits combustibles de type 1510,1530,1532, 2662, 2663.

Les quantités et typologies de produits chimiques autorisés dans l'arrêté préfectoral seront identiques.

La toiture des extensions de l'entrepôt sera équipée de 7 034 modules photovoltaïques de 410 Wc chacun, soit 2 883 940 Wc installés au total.  
L'électricité produite serait, en premier lieu, consommée par le site puis serait revendue ou utilisée par un tiers voisin.

#### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet d'extension du site LOG INVEST entrainera les travaux suivants :

- Installation de murs coupe-feu  
Des murs coupe-feu séparatifs REI 120 seront installés sur les parois est et ouest du bâtiment existant ainsi que sur les parois présentes au sein des nouvelles cellules de stockage.
- Opérations de déblais-remblais  
Des travaux de déblais et remblais auront lieu sur les zones qui accueilleront les futures cellules de stockage.  
Il est à noter que la phase travaux ne sera pas excédentaire en matériaux car les terres excavées sur le chantier permettront de remblayer d'autres zones afin de créer une plateforme de même niveau altimétrique.  
Si des matériaux excédentaires (volumes très limités) venaient à être produits, ils seraient évacués dans des filières de valorisation.
- Démolition de l'auvent  
L'auvent situé à l'est du site sera démoli pour permettre la construction de l'extension n°2.
- Déplacement du parking VL  
Le parking VL, situé à l'ouest du bâtiment existant, sera déplacé au sud du bâtiment sur une superficie de 1 344 m<sup>2</sup>. Il aura une capacité de 77 places.
- Création d'un bassin (compensation des eaux de ruissellement et rétention des eaux d'extinction)  
Le bassin de compensation servira de compensation des eaux de ruissellement générées par la totalité du projet et de rétention des eaux d'extinction.
- Création d'un bassin de compensation par déblais des matériaux en place ;  
Volume utile du bassin = 2 400 m<sup>3</sup> ;
  - Le bassin disposera d'au moins une rampe d'accès en 5H/1V pour l'entretien ;
  - Le bassin est étanche : pas d'infiltration. Le bassin fonctionne avec un débit de fuite (Qf) régulé sur 0,031 m<sup>3</sup>/s (111,60 m<sup>3</sup>/h) ;
  - Temps de vidange total du bassin pour un volume de 21 heures et 31 minutes ;
  - La longueur déversante de la surverse sera au moins égale à 6 mètres, assurant une hauteur de lame d'eau de 9,8 cm maximum en occurrence de pluie centennale.

*La notice hydraulique est présentée en PJ 23 du présent dossier d'enregistrement.*

- **Planning envisagé**

Les travaux débiteront au 2ème trimestre 2024 pour une livraison entre fin 2024 et le 1er trimestre 2025.

**ACTIVITES DU SITE**

Les activités présentes actuellement au niveau des 3 cellules existantes sont des activités logistiques : Réception de marchandises, stockage, manutention, reconditionnement, préparation de commandes et expéditions.

Les produits concernés sont principalement des produits de type 2663 (pneumatiques), 1510 (matières ou produits combustibles), 1530 (papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues), 2662 (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques).

En plus faible quantité, on retrouve quelques produits pouvant présenter un risque pour l'environnement tels que des solides comburants catégorie 1, 2 ou 3 et des liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3.

L'entrepôt est actuellement soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 des ICPE pour un entrepôt de 142 000 m3.

L'extension envisagée permettrait un stockage supplémentaire de 115 260 m3. Cette extension dépasse en elle-même le seuil de l'enregistrement (50 000 m3).

Le projet est donc intrinsèquement soumis à enregistrement mais le régime du site n'est pas modifié (seuil pour l'autorisation > 900 00 m3).

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DÉCIDE avec 24 avis favorable et 1 opposition (Monsieur FAUST )*

✚ **D'EMETTRE** un avis favorable concernant l'extension d'un site logistique LOGINVEST sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon, 3 rue Louis-Antoine Beaunier, Zone industrielle Sud.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-87-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Notification : 11/12/2023

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

